



> Nouveautés de l'examen pratique au 1er juillet 2018

Au premier juillet 2018, les règles de l'examen pratique changent.

A 16 ans et 9 mois vous pouvez commencer les cours de pratique.

Plusieurs formules existent et notamment la possibilité de passer l'examen directement.

Nouvel examen de test de perception des risques. Nous collaborons avec TrafficTest pour vous proposer des vidéos pour s'entraîner. Cet examen vous montre 5 vidéos et vous devez trouver les risques. Attention après chaque double échecs vous devrez suivre une formation de 3 heures.

Nous vous conseillons d'investir dans la formation sinon les examens vont vous coûter très cher. www.trafictest.be

Trois nouvelles manoeuvres font leur apparition.
Le garage, le stationnement à gauche et la marche arrière.

Nous vous conseillons de bien vous entraîner grâce à nos formations préparatoires à l'examen. Seul deux manoeuvres sur les cinq proposées seront à réaliser lors de l'examen.

Après chaque double échec, vous devrez suivre 6 heures de formation pour représenter l'examen

La formation vous permet de repasser deux examens sauf dans certains cas.

Les examens ne peuvent plus être suivis qu'en français, néerlandais, allemand et anglais.

Des examens oraux existent toujours sur demande et sous certaines conditions.